



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/15

Assemblée générale de l'association Réseau des territoires pour l'économie solidaire - RTES -
Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/15 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION RESEAU
DES TERRITOIRES POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE -
RTES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

I- Contexte :

De nombreux projets d'économie solidaire sont portés ou soutenus par les collectivités.

L'association Réseau des territoires pour l'économie solidaire (RTES) regroupe des
collectivités et pays porteurs de projets d'économie solidaire en vue de :

- promouvoir leurs démarches destinées à sensibiliser d'autres territoires à
l'économie solidaire ;
- constituer un lieu de ressource en termes d'information et un lieu d'appui à la
mise en œuvre de projets notamment par la mutualisation des expériences
locales et par le développement de démarches et d'outils communs ;
- contribuer à la formation des élus et des techniciens des structures adhérentes ;
- élaborer une réflexion à partir des pratiques locales pour être force de
proposition auprès des pouvoirs publics ;
- mettre en réseau des expériences locales, nationales et internationales.

Au titre des moyens que cette association met en œuvre, elle peut notamment :

- mettre en place des formations ;
- organiser des actions de sensibilisation à l'économie solidaire ;
- participer à des colloques, conférences, séminaires, congrès pour promouvoir
les pratiques de ses adhérents ;
- développer des outils, documentations, expertises pour faciliter la mise en
œuvre de démarches d'économie solidaire dans les territoires des adhérents ;
- conduire des études nécessaires au développement d'actions de
développement solidaire.

Les champs d'actions du réseau englobent notamment les financements solidaires, les
services à la personne, le commerce équitable et l'achat éthique, la démocratie locale et
l'éducation populaire, la protection de l'environnement, de la santé, des ressources
naturelles, la coopération internationale.

La Ville de Lyon, en tant que membre adhérent de l'association depuis plusieurs années, partage avec celle-ci des intérêts communs.

II- Modalités de représentation :

L'Assemblée générale de l'association Réseau des territoires pour l'économie solidaire se compose des membres adhérents.

La Ville de Lyon, au titre de sa participation en tant que membre adhérent, dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de l'association.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 2 juillet 2015 ;

DELIBERE

Madame Camille AUGÉY est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Réseau des territoires pour l'économie solidaire.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET